

# Inscription pour l'entrée en clinique

- Urgence  Traitement ambulatoire  Hospitalisation  
 Tarif pour patients payant eux-mêmes



Numéro de chambre: Médecin:

Date d'entrée: Heure d'entrée:

Médecin: Médecin de famille:

Motif d'admission:  maladie  accident  maternité

## Données personnelles du patient / de la patiente

Nom (légal): Prénom:

Nom de célibataire (nom de célibataire de l'épouse):

Date de naissance (jour, mois, année): Sexe:  masculin  féminin

Rue, numéro:

NPA/domicile:

Tél. privé: Tél. professionnel: Mobile:

Etat civil:  célibataire  marié/e  séparé/e  divorcé/e  veuf/ve

Lieu d'origine/canton (prière d'indiquer la localité et le canton):

Confession:  protestant/e  catholique  autre  sans confession

Profession:

Employeur (nom, lieu):

Employeur (téléphone):

## Proches parents (personne de contact)

Epoux/épouse  Partenaire  Parents  Fils/fille  Frère/sœur  
 Partenariat enregistré  Autre

Nom/Prénom: NPA/Domicile:

Tél. privé: Tél. professionnel: Mobile:

Epoux/épouse  Partenaire  Parents  Fils/fille  Frère/sœur  
 Partenariat enregistré  Autre

Nom/Prénom: NPA/Domicile:

Tél. privé: Tél. professionnel: Mobile:

Veuillez s.v.p. répondre au verso aux questions concernant les assurances et signer le formulaire.

A remplir entièrement et lisiblement s.v.p.  
Ce formulaire d'inscription doit être rempli et signé par tous les patients avant leur entrée en clinique et retourné au service d'enregistrement des patients de la Clinique des Tilleuls, Crêt des Fleurs 105, 2501 Bienne. En cas d'hospitalisation à court terme, veuillez apporter les formulaires le jour de votre arrivée.

## Inscription pour l'entrée en clinique

**Attention:**  
Joindre copie de la police

### Caisse-maladie

Division:  commune pour le canton de domicile  commune pour toute la Suisse  
 semi-privée  privée

Caisse-maladie (nom): Numéro d'assurance / de police:

Assurance complémentaire (nom): Numéro d'assurance / de police:

### Assurance-accidents (A ne remplir qu'en cas d'accident/AI/AM)

Division:  commune  semi-privée  privée Date de l'accident:

Assurance-accidents (nom/section): Numéro accident:

Assurance-accidents complémentaire (nom/adresse): Numéro accident:

Employeur (nom de l'entreprise, rue, lieu):

En vertu de la législation sur les assurances sociales, vous êtes débiteur/débitrice des prestations médicales et hospitalières dont vous avez bénéficié. Dans tous les cas, chaque patient reste débiteur de la Clinique des Tilleuls SA jusqu'au paiement intégral de ses factures, indépendamment du fait qu'il existe ou non une couverture d'assurance pour les prestations en question. Le patient se porte en outre garant des coûts qui ne sont pas pris en charge par la caisse-maladie, par des assurances privées, la SUVA, l'AMF, l'AI (par exemple, frais de téléphone privés, etc.).

### Informations sur la facturation des traitements ambulatoires

Avec l'introduction du Tarmed, nous nous sommes engagés à mettre directement à la disposition des caisses-maladie les données de facturation par voie électronique, cela afin de réduire les charges administratives des dites caisses. A quelques exceptions près, votre facture Tarmed sera donc transmise électroniquement à votre caisse-maladie, moyennant une procédure sécurisée (analogue à celle appliquée pour l'e-banking).

### Informations sur la facturation des traitements hospitaliers (tarif)

Prestations facturées en sus de la taxe de chambre: analyses de laboratoire, radiographies, physiothérapie, salle d'opération, unité de soins intensifs, salle de réveil, médicaments, fournitures, extras hôteliers, honoraires médicaux.

### Dépôt

Les patients sous-assurés et les personnes domiciliées à l'étranger doivent s'acquitter d'un dépôt lors de leur entrée en clinique. Ce dépôt sera conservé à titre de garantie pour les frais hospitaliers jusqu'à la sortie, respectivement jusqu'au décompte final. Si les frais occasionnés dépassent le montant du dépôt, des versements complémentaires seront demandés en cours de séjour.

### For

Tous les rapports de droit entre les patients, les assurances et la clinique sont soumis à la législation suisse. En cas de litige, le for exclusif est à Bienne.

### Objets de valeur

La Clinique des Tilleuls décline toute responsabilité pour les objets de valeur non déposés dans le coffre-fort du service d'admission et conservés dans la chambre.

Souhaits particuliers:

Date: Signature du patient / ou signature du représentant  
de la patiente: légal: